



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des congressistes, y compris aux membres de l'organisation, aux intervenantes et intervenants, aux exposants.
2. L'accès aux JRES est exclusivement réservé aux personnes dont l'inscription a été validée par les organisateurs.
3. Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'ensemble des espaces des JRES est subordonné à la présentation d'un badge délivré par l'organisation. L'accès au bâtiment peut s'accompagner d'une fouille des personnes et des bagages.
4. L'accès aux salles de conférence est contrôlé. Il est réservé uniquement aux congressistes sur présentation de leur badge dans la limite des places disponibles dans la salle.
5. Les congressistes doivent respecter les mesures de sécurité et modalités appliquées en vigueur aux dates du congrès, affichées sur site.
6. Aucun évènement de nature à créer des attroupements dans les allées du salon d'exposition ne doit être organisé sans que les organisateurs ne soient préalablement informés et ne les aient expressément autorisés.
7. Il est interdit d'endommager les décorations et locaux. Toute détérioration ou dommages causés par un ou une congressiste sera à la charge de la personne responsable.
8. Les JRES sont un lieu d'échanges sur des questions autour des technologies du numérique et de leurs usages. Toutes les opinions sur les sujets traités pendant l'évènement peuvent donc être exprimées librement par les congressistes, dès lors qu'il ne s'agit pas de propos dénigrants, insultants ou discriminants. L'organisation sera particulièrement vigilante et attentive à traiter rapidement et fermement tout signalement de comportement d'insulte, de harcèlement ou de violence, afin que l'ensemble des congressistes puissent vivre les JRES de la meilleure manière possible, quelle que soit leur identité de genre, orientation sexuelle, âge, handicap, apparence physique, poids, origine ethnique ou religion. Cette règle s'applique à l'évènement dans son intégralité : conférences, ateliers, soirées, réseaux sociaux et autres médias en ligne.
9. Toute personne participant aux JRES donne son consentement ou non afin que les organisateurs réalisent des photos, films ou interviews les représentant sur ses différents supports de communication (site web JRES, LinkedIn, Bluesky) pour une exploitation non commerciale dans le cadre de la promotion du congrès pendant et après l'évènement. En cas de non-acceptation et du signalement auprès de

data@gl-events.com, votre image et/ou votre voix ne pourra être utilisées par les organisateurs. À tout moment, vous pouvez contacter info@jres.org ou data@gl-events.com pour faire valoir vos droits.

10. Toute personne qui souhaite effectuer ou faire effectuer des photos ou films pendant les JRES à des fins commerciales ou promotionnelles doit demander une autorisation préalable à l'organisateur. Pour des photos ou vidéos à diffuser sur les réseaux sociaux, il convient de s'assurer de l'accord des personnes photographiées ou enregistrées pour une éventuelle diffusion en recueillant leur consentement.
11. Les JRES doivent se dérouler dans les meilleures conditions sanitaires possibles ; il est demandé aux congressistes d'être responsables et, en cas de symptômes de maladie contagieuse (COVID, grippe, gastro-entérite...), de respecter les gestes barrières, notamment le port d'un masque de type FFP2 si nécessaire. L'organisation se réserve la possibilité de prendre des mesures préventives selon le contexte sanitaire du moment.
12. Les organisateurs se réservent le droit d'invalidier les badges et de refuser l'accès au salon aux personnes qui ne respecteraient pas le règlement intérieur ou dont le comportement serait de nature à troubler le bon déroulement des JRES, sans possibilité de remboursement.